



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

DIX-HUITIÈME RÉUNION DU GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE (APIRG/18)

Kampala, Ouganda (27 – 30 mars 2012)

Point 5 de l'ordre du jour : FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL D'APIRG

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE
<p>Cette note de travail présente le programme de travail relatif aux activités du groupe APIRG et propose si nécessaire la révision et la modification afin que le groupe réalise mieux son mandat, pour adoption par le Groupe et inclusion dans le Manuel d'APIRG.</p> <p>La suite à donner par la réunion APIRG/18 figure au paragraphe 3</p>
RÉFÉRENCE(S): Réunion spécial AFI/RAN
Objectif (s) stratégique(s): A (Sécurité)

1. INTRODUCTION

1.1 Le programme de travail d'APIRG a été examiné par la réunion APIRG/17. Compte tenu des nouveaux développements continus affectant le système de l'aviation, il est nécessaire de réviser et de mettre à jour le programme de travail du Groupe APIRG.

2. ANALYSE

2.1 La réunion APIRG/17 tenue en août 2010 a examiné et mis à jour le programme de travail du groupe APIRG, afin de continuer à répondre à sa responsabilité primordiale chargée de l'élaboration et de la tenue à jour des plans régionaux de navigation aérienne ainsi que de l'identification et de la résolution des carences de la navigation aérienne. En plus, APIRG a un rôle important à jouer dans l'appui de la mise en œuvre des Normes et des Pratiques recommandées (SARP) au niveau régional.

2.2 En ce qui concerne l'environnement, le groupe APIRG est chargée de promouvoir et de s'occuper des questions d'environnement dans le contexte des améliorations de la Gestion du Trafic Aérien (ATM). Il devrait tenir compte des avantages des systèmes et technologies CNS/ATM et évaluer les réductions des émissions qui en résultent, tout en élaborant et révisant les structures des routes ATS dans la région, pour les rendre plus efficaces.

2.3 Au vu du mandat du Groupe et des développements régionaux et mondiaux en cours, et d'autres facteurs relatifs à la mise en œuvre de services de navigation aérienne dans la région AFI, la réunion pourrait souhaiter à examiner son programme de travail figurant à l'**appendice A** afin de faciliter son travail et mieux réaliser son mandat.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

La réunion est invitée à:

- (a) Réviser et mettre à jour le programme de travail; et
- (b) Approuver l'inclusion du programme de travail révisé dans le manuel des procédures du groupe APIRG.

APPENDICE A

GRUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE (APIRG)

Programme de travail

Pour réaliser son mandat, le groupe devra:

- a. examiner et proposer, le cas échéant, des dates limites pour la mise en œuvre des installations, services et procédures visant à assurer le développement coordonné du système de navigation aérienne dans la région AFI ;
- b. aider les Bureaux régionaux de l'OACI à fournir des services à la Région AFI dans leur mission visant à promouvoir la mise en œuvre du Plan régional AFI de navigation aérienne ;
- c. conformément au Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP), procéder à tout contrôle nécessaire de la performance des systèmes, identifier les carences spécifiques dans le domaine de la navigation aérienne, spécialement dans le contexte de la sécurité et proposer les mesures correctives qui s'imposent ;
- d. faciliter le développement et la mise en œuvre par les États d'un plan d'action destiné à remédier aux carences relevées, le cas échéant ;
- e. élaborer des propositions d'amendement pour la mise à jour du Plan régional AFI de navigation aérienne afin de refléter tout changement dans les exigences opérationnelles, en éliminant ainsi le besoin de réunions régionales de navigation aérienne régulières ;
- f. suivre la mise en œuvre des installations et services de navigation aérienne et en cas de besoin, assurer une harmonisation interrégionale en tenant dûment compte des aspects organisationnels, des questions économiques (y compris les aspects financiers) des analyses coûts-avantages, des études des plans d'affaires ainsi que des questions environnementales;
- g. examiner l'exposé des besoins fondamentaux de l'exploitation et des critères de planification (BORPC) et proposer à la Commission de navigation aérienne de tels changements, selon le cas, à la lumière de nouveaux développements dans le domaine de la navigation aérienne.
- h. inviter les institutions financières, selon le cas, à titre consultatif et au moment où le Groupe estime approprié de participer à ce travail dans le cadre du processus de planification ;
- i. maintenir une coopération étroite avec des organismes et groupes d'États afin d'optimiser l'usage des ressources et de l'expertise disponibles ;

- j. mener les activités susmentionnées de la manière la plus rentable possible avec un minimum de formalisme et de documents, et convoquer les réunions d'APIRG quand cela est nécessaire et ;
- k. coordonner les questions de sécurité avec le RASG-AFI ;
- l. promouvoir le concept de l'approche fondée sur les performances pour la planification et la mise en œuvre des services de navigation aérienne.
- m. Encourager et faciliter l'intégration de la fourniture des services de navigation aérienne y compris les services SAR et optimiser l'utilisation des ressources disponibles ;
- n. promouvoir l'application du concept opérationnel d'ATM mondiale de l'OACI pour une utilisation optimale de l'espace aérien et des technologies disponibles ; et
- o. promouvoir l'application des améliorations opérationnelles qui prennent en considération la protection environnement et établir les mécanismes pour mesurer les avantages y découlant.

-FIN-